

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-1-3

N° applicatif 4444

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Service instructeur

Service consulté

SUBVENTION À L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG ET À LA RÉGION GRAND EST DANS LE DOMAINE DES DONNÉES

Résumé : Les données et leur valorisation constituent des outils de connaissance, d'analyse, de pilotage et de gouvernance pour les acteurs publics. Elles sont également des éléments indispensables pour l'aménagement durable des territoires, le développement économique et l'innovation.

La Collectivité européenne d'Alsace s'est inscrite, dès sa création en 2021, dans un écosystème partenarial large et solide en matière de données.

Pour prolonger ces engagements et pour garantir la souveraineté du territoire en matière de données géographiques et déployer des services à la hauteur des besoins et des ambitions dans ce domaine, il est proposé de contribuer au maintien du référentiel géographique à grande échelle sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg à travers une subvention d'investissement de 5 000 € et au développement de la plateforme DataGrandEst à travers une subvention de fonctionnement de 9000 €/an sur la période 2022-2027 et 7 000 € en 2028 (reliquat non versé en 2021).

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) tient à jour depuis plus de 30 ans son système de données géographiques de référence sur son territoire. Il s'agit d'un référentiel géographique de grande qualité, indispensable pour une bonne gestion du territoire.

A l'heure des évolutions historiques qui sont à l'œuvre dans le domaine des données (mouvement Opendata, montée en charge de plateformes de diffusion, rapport au gouvernement sur les données géographiques souveraines, rapport pour une politique publique de la donnée, ...), il apparaît que le système de données élaboré par l'EMS s'inscrit pleinement dans les données dites « souveraines ».

Ces données peuvent être utilisées « en confiance pour exercer des prérogatives de puissance publique », mais aussi permettre aux entreprises privées de ne pas dépendre de grandes plateformes étrangères pour accéder aux marchés et développer leur activité et en leur offrant un support à l'innovation.

Dans ce contexte, et comme pour les années précédentes, il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € à l'Eurométropole de Strasbourg afin de poursuivre le maintien à jour du système de données géographiques de référence sur son territoire.

La Collectivité européenne d'Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres partenaires financeurs (Electricité de Strasbourg, Gaz de Strasbourg, SDEA, CTS, ...) unissent ainsi leurs moyens pour disposer d'un support de travail indispensable à tous et qui s'inscrit dans le registre des données souveraines.

Cette dépense s'effectuera en un versement unique.

Conformément à l'annexe 1 au présent rapport, les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P005	O004	P005E07	T09	4099 -204-2041581-020	5 000 €
TOTAL					5 000 €

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé, lors de la Commission permanente du 25 octobre 2021 d'adhérer à la démarche DataGrandEst, dont les enjeux sont de :

- Renforcer la citoyenneté, la démocratie et l'équité territoriale ;
- Faciliter le quotidien des habitants et améliorer les services rendus aux usagers ;
- Soutenir et accélérer le développement économique et l'innovation du territoire par le numérique ;
- Moderniser et améliorer l'efficacité de l'action publique ;
- Mieux répondre aux obligations réglementaires (RGPD, loi pour une République Numérique, directive européenne Inspire, etc.).

La Collectivité a également approuvé les termes de la convention de financement DataGrandEst. Celle-ci a été signée le 16 décembre 2021 et se trouve en annexe 2 du présent rapport.

Cette convention prévoit une contribution de 9000 € par an et par Département sur la période 2021-2027 pour la mise en œuvre de services complémentaires, notamment dans les domaines de la diffusion et de la valorisation des données.

Un premier versement d'un montant de 2 000 € a été effectué pour l'année 2021. La décision de la Collectivité étant intervenue le 25 octobre 2021, il s'agit du prorata des mois entiers de contractualisation sur cette année.

Le budget primitif 2022, voté le 28 mars 2022, prévoit de porter l'autorisation d'engagement précédemment créée à hauteur de 63 000 € et permettre l'échelonnement des versements à la Région Grand Est de la manière suivante :

- 9 000 € en 2022
- 9 000 € en 2023
- 9 000 € en 2024
- 9 000 € en 2025
- 9 000 € en 2026
- 9 000 € en 2027
- 7 000 € en 2028 (année prévue dans la convention, réservée au versement du solde et à la clôture administrative et financière du programme d'actions).

Chaque année, cette dépense s'effectuera en un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P005	O003	P005E09	T08	515 -65-65732-71	63 000 €

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de l'année 2022, une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € à l'Eurométropole de Strasbourg pour contribuer au maintien des bases de données géographiques de référence sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 63 000 € à la Région Grand Est à raison de 9 000 € en 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027 et de verser le reliquat de 7 000 € en 2028 conformément à la convention de financement DataGrandEst signée en 2021.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY